



**Pas de bébés
à la consigne !**

Annexe 1

Collectif « pas de bébés à la consigne »

Qui sommes nous ?

En mars 2009, à l'initiative de la FNEJE et de l'UNSA petite enfance Ville de Paris, des organisations professionnelles et des organisations syndicales décident de lancer une pétition pour protester contre la modification envisagée du décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Depuis plusieurs mois déjà, la Direction générale de l'action sociale (DGAS) réunissait les professionnels de la petite enfance en vue d'une concertation sur ce projet de modification, sans qu'aucun consensus n'ait été dégagé.

La pétition intitulée « pas de bébés à la consigne, pour des modes d'accueil de qualité » (plus de 22000 signatures) dénonce d'une part « une révision à la baisse de la proportion des personnels les plus qualifiés » et « une augmentation des capacités en surnombre portée à 20% au lieu de 10% ».

D'autre part, la pétition dénonce la création des jardins d'éveil, « projet extrêmement vague pour le taux d'encadrement des enfants (entre huit et douze enfants pour un adulte), la qualification des personnels et l'adéquation avec l'école maternelle. Enfin, le collectif s'oppose à la possibilité désormais offerte aux assistantes maternelles d'accueillir chez elle 4 enfants au lieu de 3 auparavant.

Devant l'opposition des professionnels, la baisse du taux d'encadrement des enfants, initialement envisagée, est écartée le 2 avril par le directeur de cabinet de Nadine Morano, secrétaire d'État à la famille. Ce taux reste donc d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un adulte pour huit enfants qui marchent.

Par contre, le 5 mai 2009, le conseil d'administration de la CNAF décide le lancement de l'expérimentation des jardins d'éveil sur la France entière.

Le lendemain, mercredi 6 mai 2009, notre collectif est reçu par Nadine Morano au Secrétariat d'État à la famille. Cet entretien ne permet aucune avancée et nous déçoit beaucoup. Depuis cette date, les contacts avec le ministère sont inexistantes. Par ailleurs, la consultation que la DGAS avait engagée avec les professionnels a également été interrompue.

Déterminés à faire aboutir nos demandes et conscients de partager des préoccupations communes, nous avons souhaité avant l'été élargir notre collectif aux enseignants de maternelle, aux familles et aux parents d'élèves.

Le collectif « pas de bébés à la consigne » réunit aujourd'hui de nombreuses associations et syndicats concernés par les problématiques de la petite enfance sur la base d'une déclaration commune « pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants ».

